

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Contact Image Corporation

Interdit à Contact Image Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels ainsi que son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 mars 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 6 août 2007.
Décision n°: 2007-MC-1738

Denninghouse Inc.

Interdit à Denninghouse Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de ses rapports de gestion annuels pour les exercices terminés le 31 janvier 2005, le 31 janvier 2006 et le 31 janvier 2007 ainsi que de ses états financiers intermédiaires et de ses rapports de gestion intermédiaires pour les périodes terminées le 31 juillet 2004, le 31 octobre 2004, le 30 avril 2005, le 31 juillet 2005, le 31 octobre 2005, le 30 avril 2006, le 31 juillet 2006, le 31 octobre 2006 et le 30 avril 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 août 2007.
Décision n°: 2007-MC-1751

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.